



Procès-verbal de la sixième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur, tenue le mercredi 25 juin 2025 à 19 h, au Pavillon du Parc Durocher, 290, rue de Carillon.

PRÉSENCES

Membres avec droit de vote :

Mme Myriam Nickner-Hudon	Présidente
M. Sylvain Simoneau	Administrateur
M. Samuel Yergeau	Administrateur
Mme Virginie Bernier	Secrétaire
Mme Morgane Person	Administratrice

Membres sans droit de vote :

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, District de Saint-Roch–Saint-Sauveur
------------------------	--

ABSENCES :

M. Mathieu Montégiani	Vice-président
Mme Marilyn Wellman	Trésorière
Mme Élisabeth Bouchard	Administratrice

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques
Mme Nathalie Cournoyer	Conseiller en urbanisme à la gestion du territoire

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 1 personne assiste à l'assemblée.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil portant sur le 410, rue Lafayette : projet de livraison de marchandises à l'aide de vélos-cargos
4. Période d'information du conseiller municipal
5. Période de questions et commentaires des citoyens
6. Varia
7. Levée de l'assemblée

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 19 h.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR UNE PROPOSITION de M. Samuel Yergeau, DUMENT APPUYÉE par M. Sylvain Simoneau, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

3. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil portant sur le 410, rue Lafayette : projet de livraison de marchandises à l'aide de vélos-cargos

Présentation du projet par Mme Nathalie Cournoyer. Les requérants désirent développer un mini-hub permettant la livraison de marchandise à l'aide de vélos-cargos ou de véhicules électriques. Les activités consisteraient à de l'entreposage intérieur de biens (marchandises, pièces de machinerie, matériaux réutilisables) et à du stationnement de vélos-cargos. La réglementation en vigueur dans la zone ne permettant pas ce type d'activités, notamment en raison de l'entreposage intérieur, il est proposé d'autoriser une permission d'occupation pour l'ajout des usages du groupe C40 Générateur d'entreposage pour le lot 5 340 948.

À la suite du vote, les membres du conseil de quartier de Saint-Sauveur recommandent à l'unanimité les modifications réglementaires proposées.

4. Période d'information du conseiller municipal

Le conseiller municipal de Saint-Roch/Saint-Sauveur, M. Pierre-Luc Lachance, aborde les sujets suivants :

Fête d'inauguration du parc Durocher le 5 juillet — M. Lachance invite les citoyens à l'inauguration officielle du parc Durocher qui se tiendra en même temps que le premier marché public de St-Sauveur le 5 juillet de 10h à 14h. Plusieurs activités seront offertes gratuitement : un atelier de bricolage, des prestations d'accordéon et le dévoilement d'une nouvelle œuvre d'art publique.

Sécurité routière sur la rue de Verdun — M. Pierre-Luc Lachance souligne la pétition lancée par Samuel Yergeau, administrateur du conseil de quartier St-Sauveur, pour améliorer la sécurité routière sur la rue de Verdun.

Décontamination du terrain de la rue de Verdun — M. Pier-Luc Lachance indique qu'il souhaiterait faire un état d'avancement sur le dossier au courant de l'automne.

5. Période de questions et commentaires des citoyens

Aucune question ou commentaire des citoyens

6. Varia

S.O.

12. Levée de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 19h25.

La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le mercredi 17 septembre 2025.

Mme Myriam Nickner-Hudon

Présidente

Mme Virginie Bernier

Secrétaire

410, rue Lafayette : projet de livraison de marchandises à l'aide de vélos-cargos

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot 5 340 948 du cadastre du Québec, R.V.Q. 3481

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot 5 340 948 du cadastre du Québec, R.V.Q.3482

Activité de participation publique



Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Saint-Sauveur

Date et heure

Mercredi 25 juin 2025, 19 h

Lieu

Pavillon du Parc Durocher (290, rue de Carillon)

Déroulement de l'activité

1. Ouverture de l'assemblée publique de consultation et de demande d'opinion;
2. Présentation du contexte réglementaire et des modifications à la réglementation d'urbanisme proposées par une personne-ressource de la Ville;
3. Période de questions et commentaires du public;
4. Période de questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur;
5. Formulation de l'opinion du conseil de quartier de Saint-Sauveur;
6. Fin de l'assemblée publique de consultation et de demande d'opinion;
7. Reprise de l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil de quartier.

Activités réalisées à la demande du conseil municipal

Description du projet

Les requérants désirent faire la livraison de marchandise à l'aide de vélos-cargos ou de véhicules électriques. Les activités consisteront en l'entreposage intérieur de biens (marchandise, pièces de machinerie, matériaux réutilisables), de stationnement de vélos-cargos et de soutien à la livraison urbaine.

Modifications réglementaires

Afin de permettre au projet d'aller de l'avant, il est proposé d'autoriser une permission d'occupation pour l'ajout des usages du groupe *C40 Générateur d'entreposage* pour le lot 5 340 948.

Le Règlement R.V.Q.3482 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=938>

Participation

Administrateurs du conseil de quartier de Saint-Sauveur :

- Virginie Bernier, secrétaire
- Myriam Nickner-Hudon, présidente
- Morgan Person, administratrice
- Sylvain Simoneau, administrateur
- Samuel Yergeau, administrateur

Conseiller municipal

- Pierre-Luc Lachance, conseiller municipal du district électoral de Saint-Roch–Saint-Sauveur

Personne-ressource

- Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, Gestion du territoire

Animation de la rencontre

- Dave G. Pelletier, conseiller en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Nombre de participants

- 6 personnes, dont 5 membres du conseil d'administration du conseil de quartier

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Saint-Sauveur recommande unanimement au conseil municipal **d'adopter** les projets de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot 5 340 948 du cadastre du Québec, R.V.Q. 3481 et de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot 5 340 948 du cadastre du Québec, R.V.Q.3482

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	5	Accepter la demande Recommander aux autorités municipales concernées d'adopter le projet de règlement
B.	0	Refuser la demande Recommander aux autorités municipales concernées de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander aux autorités municipales concernées d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
Abstention	0	
TOTAL	5	

Questions et commentaires du public et des membres du conseil de quartier

Lors de cette assemblée publique de consultation, Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme de la Ville de Québec, a expliqué le contexte réglementaire de ce projet. Les participants ont eu l'occasion d'échanger et de partager leurs idées et leurs préoccupations.

- Une personne administrant le conseil de quartier demande si par cette modification on vient autoriser un usage dérogatoire depuis plusieurs années.

La conseillère en urbanisme indique que l'usage entreposage semblait effectivement ne jamais avoir fait l'objet de droits acquis par le passé, bien que cet usage fût pratiqué depuis plusieurs années.

- Une personne administrant le conseil de quartier s'interroge quant à l'identité du requérant.

La conseillère en urbanisme précise que le groupe de six ou sept entreprises est chapeauté par la Coop Carbone et bénéficie entre autres du soutien du programme

d'Accélérateur de la transition écologique et que la modification réglementaire répond de l'objectif de décarbonisation prévue au Plan de transition et d'action climatique 2021-2024. La marchandise doit y arriver par camion et être ensuite distribuée par vélo-cargo.

- Une personne demande ce qu'est un vélo-cargo.

La conseillère en urbanisme précise qu'il s'agit d'un vélo muni d'une boîte permettant de charger de la marchandise pour en effectuer la livraison.

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale ainsi qu'au conseil municipal

Réalisation du rapport

Date

Le 26 juin 2025

Rédigé par

M. Dave G. Pelletier, conseiller en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Approuvé par

Mme Myriam Nickner-Hudon, présidente du conseil de quartier de Saint-Sauveur